

DEPARTEMENT de SAONE-ET-LOIRE

Conseillers en exercice :33

Présents à la séance :28

Pouvoir(s):4

Absent(s):1

Date de la convocation :15/06/26

Délibération n° DEL2026-140

VILLE D'AUTUN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 JUIN 2026

ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :

M. Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M. Jean-François JACQUEMIN, Mme Liliane MOUGIN-PEDUZZI, M. Philippe LARUE, Mme Monique GATIER, Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Marie-Françoise STRASBERG, M. Jean-Louis GUILLON, M. Alain DICHANT, M. Patrick CAYEUX, M. Alain DURAND, Mme Francette GYBELS, Mme Isabel MARIN, M. Patrice MALFONDET, Mme Marie-Eve CORTET, Mme Corinne BOUTHIERE, Mme Sandrine GASSIER, M. Vincent VAUTRIN, Mme Annabelle RENOUD, Mme Anaïs PELUX, Mme Morgane BOUCHARD, Mme Elisabeth BERTRAND, M. Jean-Marc ADAM de VILLIERS, Mme Laurence GALAND, Mme Virginie TURPIN, M. Aymerick DA SILVA REIS, Mme Sophie DROUHIN.

ETAIT ABSENT EXCUSE :

M. Frédéric BROCHOT.

ONT DONNE PROCURATION :

M. Gauthier GIMENEZ donne pouvoir à Mme Annabelle RENOUD, M. Metin ALBAYRAK donne pouvoir à M. Vincent CHAUVET, M. Jean-Louis CORMIER donne pouvoir à M. Jean-François JACQUEMIN, Mme Carine BEAUFILS donne pouvoir à Mme Sophie DROUHIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Morgane BOUCHARD

OBJET : Affaires Financières - Approbation du bilan des acquisitions et cessions sur l'exercice 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1;

Considérant que, le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal,

Considérant que, ce bilan doit être annexé au compte administratif de la commune,

Considérant l'état des acquisitions immobilières intervenues sur l'exercice 2025 ci-dessous,

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 071-217100148-20260622-1711-DE



Désignation	Localisation	Surface	Identité du cédant	Condition de l'acquisition	Objet de l'acquisition	Montant hors frais de notaire	Valeur acquise	Valeur
AE 312	17 rue du clos jovet	23 m²	SCI CAD	Achat	terrain	12 960,00 €	12 960,00 €	12 960,00 €
AE 314		247 m²						
467 BH 169	Saint Martin	180 m²	Etat	Achat	Délaissé ferroviaire	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €
AB 0130	Paquier de la lie	1055 m²	Montcharmont Michel	Achat	Maison d'habitation, dépendances	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
AB 0131		875 m²						
AB 0132		500 m²						
AB 115	Chemin Hamerton	630 m²	Jobey Géraldine	Achat	bâtiment	175 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €
AB 116		620 m²						
AB 117		800 m²						
AB 211	Route de Saulieu	147 m²	Sahli Makram	Achat	bâtiment	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
AB 212		25 m²						
AI 402	17B rue de l'arquebuse	1980 m²	Financière St Médard	Achat	Bâtiment à usage de salle de sport	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
F108	Montromble	5496 m²		Acquisition bien sans maître	terrain	Acquisition à 0 € estimation 770,00 €	770,00 €	0,00 €
F110								
F 207	Fontaine Mollaine	6131 m²		Acquisition bien sans maître	Terre agricole	Acquisition à 0 € estimation 858,00 €	858,00 €	0,00 €
F 297								
G147	Bois mathey							
G 179	Pré des topes	32244 m²		Acquisition bien sans maître	Terre agricole	Acquisition à 0 € estimation 7 740,00€	7 740,00 €	0,00 €
G 181								
G 205								
F170	Fontaine Mollaine	2590 m²		Acquisition bien sans maître	Terre agricole	Acquisition à 0 € estimation 420,00€	420,00 €	0,00 €
F181	Fontaine Mollaine	2760 m²		Acquisition bien sans maître	Terre agricole	Acquisition à 0 € estimation 440,00€	440,00 €	0,00 €
F200								
F20	Montromble	1007 m²		Acquisition bien sans maître	Terre agricole	Acquisition à 0 € estimation 222,00€	222,00 €	0,00 €
F26								
AC 126	Rue Carion	266 m²		Acquisition bien sans maître	Terrain non bâti	Acquisition à 0 € estimation 200,00€	200,00 €	0,00 €
BM 118	Rue de Bourgogne	168 m²		Acquisition bien sans maître	Terrain non bâti	Acquisition à 0 € estimation 200,00€	200,00 €	0,00 €
E 246	Lieu dit « la brasserie »	420 m²		Acquisition bien sans maître	Terrain non bâti	Acquisition à 0 € estimation 200,00€	200,00 €	0,00 €
H80	Route de Broye	3400 m²		Acquisition bien sans maître	Parcelle forestière et parcelle bâtie	Acquisition à 0 € estimation 660,00€	660,00 €	0,00 €
H81								
AW 192	6 rue Traversière			Acquisition bien sans maître	Appartement avec garage	Acquisition à 0 € estimation 120 000,00€	120 000,00 €	0,00 €
AR 90		2 m²		Acquisition bien sans maître	Parcelle bâtie	Acquisition à 0 € estimation 500,00€	500,00 €	0,00 €
TOTAL							707 270,00 €	575 060,00 €

Considérant l'état des cessions immobilières intervenues sur l'exercice 2025 ci-dessous,

Publié le 21/7/2021

Montant hors frais de notaire

Désignation	Localisation	Surface	Identité du cessionnaire	Condition de la cession	Objet de la cession	ID : 071-217100148-20260622-17
AC 325	8 rue carion	817 m²	Lamberger Philippe	Vente	jardin	24 000,00 €
G 227	227 rue des blanchots	4 450 m²	Delonguy Lorine	Vente	pré	2 000,00 €
AC 61	21 et 21b rue du faubourg d'arroux	2 369 m²	Basset Aurélie	Vente	Maison d'habitation	36 436,77 €
A114	45 rue de Paris	55 m²	Roszak Mickael	Vente	Maison habitation	27 000,00 €
AW 109	47 rue de Paris	14 m²				
AI 13	7 rue de Lattre de Tassigny	327 m²	Hrymut Vasyi	Vente	Commerce, appartement	10 000,00 €
AD 216	40 et 42 rue fg d'arroux	103m²	Dechaume Marie Claude	Vente	Terrain bâti	6 000,00 €
AD 215		110 m²				
					TOTAL	105 436,77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : DE PRENDRE ACTE du bilan annuel 2025 des acquisitions et cessions de la ville d'Autun, et d'annexer ce bilan au compte administratif correspondant ;

Article 2 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Vincent CHAUVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Dijon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la délibération peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).